Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

jura.fr CONSEIL DÉPARTEMENTAL

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1051_PV4_RD265_RD65_ANDELOT-EN-MONTAGNE
Portant permission de voirie sur une Route Départementale
(fibre très haut débit - phase 2)

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU La demande en date du 15 septembre 2022 par laquelle M MAUGARD Julien de la Société SOGETREL domiciliée 6 rue de la Gare, 10800 BUCHERES, représentant **la Société ALTITUDE INFRA** domiciliée 7 Bis rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de déploiement de la fibre optique et pose de 4 chambres L3T dans l'emprise de la Route Départementale n° 265 et 65, commune de ANDELOT-EN-MONTAGNE 39110 ;

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;

VU Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9, L47 et R20-45 à R20-54 ;

VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;

VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;

VU Le contrat de délégation de service public passé par le Département du Jura avec la société **ALTITUDE INFRA** le 4 février 2021 pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE ;

VU l'état des lieux ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATION

La société ALTITUDE INFRA est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier, RD 265 et 65 - commune de Andelot-En-Montagne à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire à l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

Sur RD265 une tranchée longitudinale sera implantée sous accotement du PR2+0931 au PR3+0056. Deux chambres L3T seront implantées sous accotement au PR2+0931. Elles seront reliées par une **traversée sous chaussée réalisée en fonçage**.

Sur RD65 une tranchée longitudinale sera implantée sous accotement du PR7+0916 au PR8+0308. Deux chambres L3T seront implantées sous accotement au PR7+0916. Elles seront reliées par une **traversée sous chaussée réalisée en fonçage**.

Mode opératoire

- TRAVERSÉE SOUS CHAUSSÉE

La traversée sur RD265 au PR 2+0931 s'effectuera par fonçage.Les excavations seront ouvertes à plus de 1,20m du bord de chaussée.

La traversée sur RD65 au PR 7+0916 s'effectuera par fonçage.Les excavations seront ouvertes à plus de 1,20m du bord de chaussée.

- TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service gestionnaire.Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance> à 1,20m du bord de chaussée :

. Ouverture de la fouille.
. Extraction, stockage des matériaux.
. Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10cm au-dessus de la génératrice supérieure.
. Remblaiement avec les matériaux extraits.
. Compactage par couches de 30 cm.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

. Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass 45 % / Graminées Espèces locales 55 %, l'ensemble sera dosé à 20grammes au m².

- MICROTRANCHEE SOUS ACCOTEMENT

Tranchée ouverte sous accotement souple à une distance <à à 1,20m du bord de chaussée

. Microtranchée exécutée à la trancheuse.
. Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
. Remblaiement avec du **béton autocompactant**.
. Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
. Réfection définitive en terre végétale.

Tranchée ouverte sous accotement souple à une distance>à 1,20m du bord de chaussée

. Microtranchée exécutée à la trancheuse.
. Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
. Remblaiement avec les **matériaux extraits**.
. Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
. Réfection définitive en terre végétale.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel
Les matériaux et matériels nécessaire aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état
A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 60 jours. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1er juin.

ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

ARTICLE 9 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP 28 – 39300 CHAMPAGNOLE cedex

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :
Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune d'ANDELOT-EN-MONTAGNE pour information
L'ARD de Champagnole pour classement

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

7.8 – Schémas types de remblaiement des tranchées par type de réseau et de structure

Réseau Secondaire

Tranchée dans le domaine public routier départemental

chaussée souple

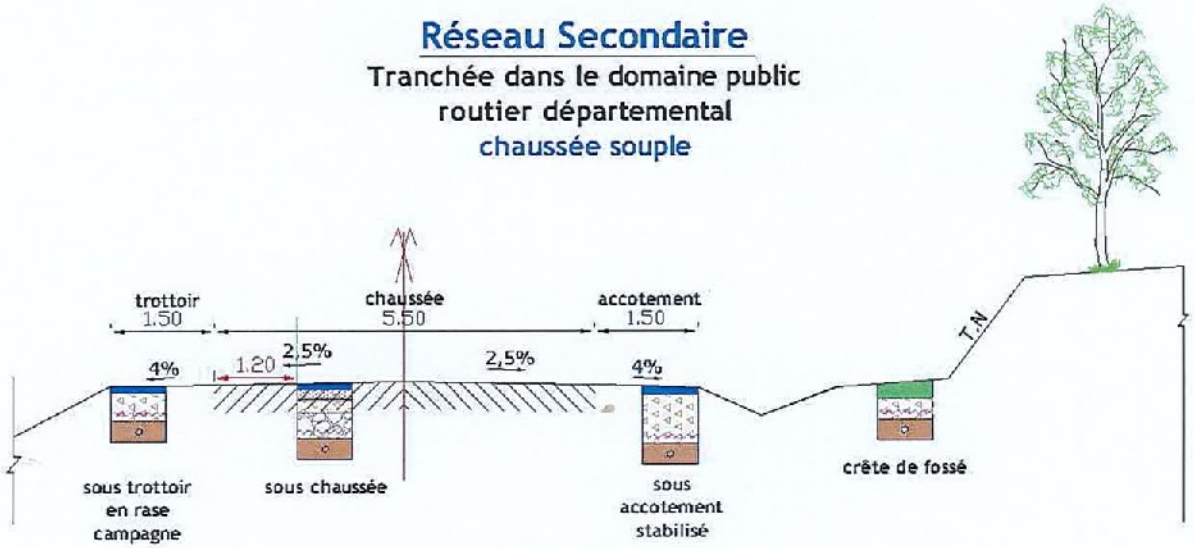

Profondeur des canalisations et réseaux :

Les canalisations ou réseaux divers seront posées, sauf dérogation, de façon à ce que la distance entre la génératrice supérieure et la surface du sol ne soit pas inférieur à:

- 0.90 m sous chaussée ou sous accotement
- 0.60 m sous espace vert ou sous trottoir en agglomération

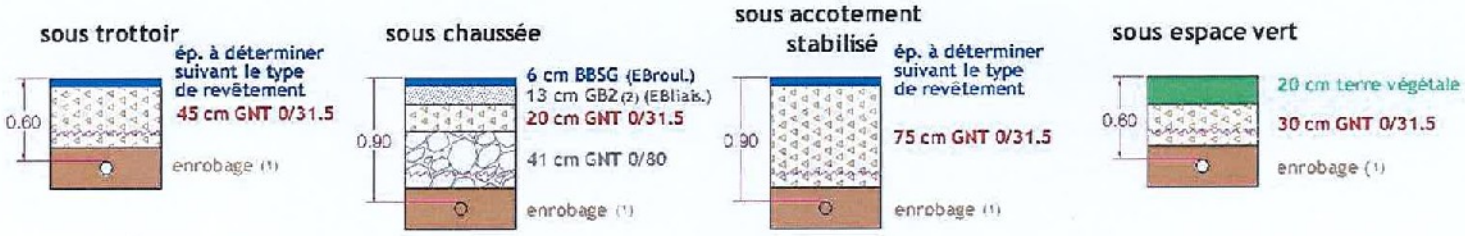

(1) l'enrobage doit dépasser de 10 cm la génératrice supérieur de la canalisation
(2) sur les sections non renforcées, le pétitionnaire pourra utiliser de la GNT 0/31.5 après accord du gestionnaire de la voie.
dispositif avertisseur

Document extrait du Règlement de voirie départementale approuvé par le Conseil général du Jura le 28 mai 2010 (disponible sur www.cg39.fr)

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

COUPES DE TRANCHEES TYPE MECANISEES

Méca 01 Acc TN
Méca 02 Acc Stabilisé
Méca 03 Acc Fond de fossé
Pose mécanisée en terrain naturel
ou sous accotement > 1m de la chaussée

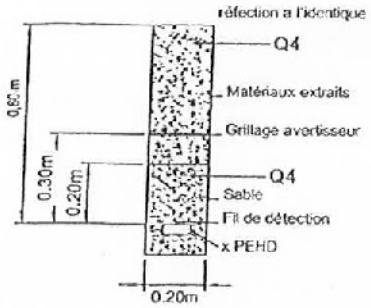

Méca 04 Acc Chemin empierré
Pose mécanisée en terrain naturel
ou sous accotement > 1m de la chaussée

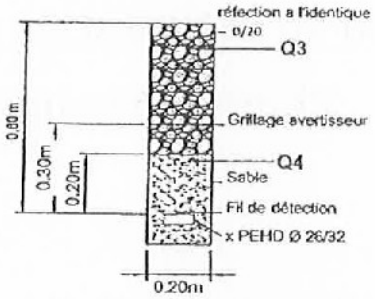

Méca 05 Enrobé
Méca 06 Bicouche
Pose mécanisée sous chaussée lourde

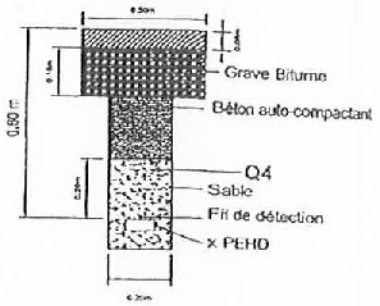

Méca 07 Acc
Pose mécanisée faible profondeur
en rive de chaussée/accotement

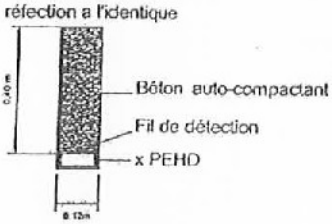

Méca 08 Bicouche
méca 09 Enrobé
Pose mécanisée faible profondeur
sous chaussée légère et Piste Cyclable

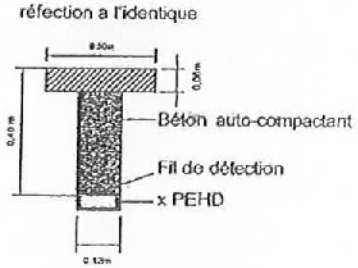

MECA 10 Rainurage
Rainurage sous chaussée et trottoir

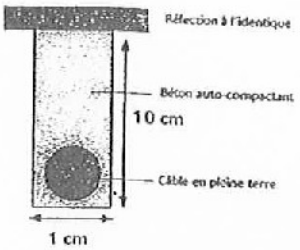

Spéc. 01
Pose mécanisée faible profondeur
Passage de ponceau / buse

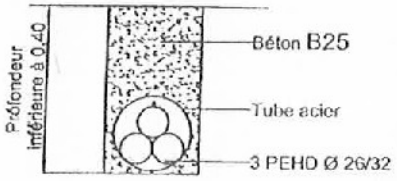

SPEC 03 - 04
Forage - Fonçage

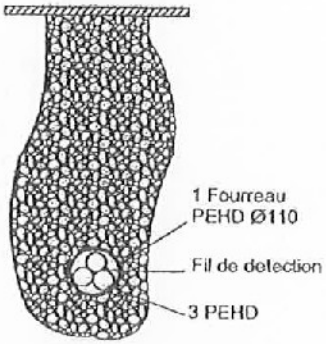

NB : pour tous les enrobés, prévoir la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage et le pontage des joints

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

COURRIER ARRIVÉE
ARD CHAMPAGNOLE

Clerc Christelle

De: FERRY INGRID <ingrid.ferry@sogetrel.fr>
Envoyé: jeudi 15 septembre 2022 10:18
À: Agence routiere Champagnole
Objet: Demande de permission de voirie
Pièces jointes: PLANS.pdf; PMV pour PRISME.pdf; Tableau d'ouvrage.pdf

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint une demande de permission de voirie concernant des travaux de déploiement de la fibre pour PRISME restée sans réponse de votre part.

Vous remerciant par avance de vos diligences.

Dans l'attente de votre retour.

Bien cordialement,

Ingrid FERRY
Assistante de production Génie Civil

fixe: 0325810606

ingrid.ferry@sogetrel.fr
6 rue de la gare - 10800 Buchères FRANCE

www.sogetrel.fr Sogetrel

COURRIER ARRIVÉ LE :
Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☑

Nom : SOGETREL Prénom :
Dénomination : Représenté par : MAUGARD JULIEN
Adresse Numéro : 6 Extension : Nom de la voie : Rue de la Gare
Code postal 10800 Localité : BUCHERES Pays : FRANCE
Téléphone 0325810606 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ingrid.ferry @SOGETREL.FR

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ALTITUDE INFRASTRUCTURE Prénom :
Adresse Numéro : 7 Extension : Bis Nom de la voie : Rue Marguerite Yourcenar
Code postal 21000 Localité : DIJON Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D65 Voie communale n°
Hors agglomération ☑ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal 39110 Localité : ANCELOT-EN-MONTAGNE
Document d'urbanisme antérieur *(déclaration de travaux ou permis de construire)* :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	___ mètres	___ mètres	___ mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☐ (2) Ouvrages divers ☑ (1)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☑ Distribution- 39_160_119

Date prévue de début d'application 24/10/2022 Durée d'application (en jours calendaires) : 60

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement
Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
Autres *(à préciser)* ☐ : .....

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie ___ mètres de la saillie ___ mètres
des trottoirs ___ mètres Hauteur sous saillie ___ mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau ___ millimètre Longueur ___ mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée ___ mètres Nature du tuyau : .....
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement ___ mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☑

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☑
Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres *(à préciser)* ☐ : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	___ mètres	___ mètres
Tranchée transversale	___ mètres	___ mètres
Fonçage	___ mètres	___ mètres

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ : 4 chambres L3T - réseaux enterrés

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000ème ☐(3) Photos ☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème ☐
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème ☑ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème ☐
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : ... Le : 15 09 2022
Nom : FERRY Prénom : INGRID Qualité : Par délégation d'Altitude Infrastructure

(3) Extrait cadastral ou équivalent

TRAVAUX DE FIBRE OPTIQUE

Tableau récapitulatif du détail des ouvrage sur domaine public

Territoires Communaux : ANDELOT-LA-MONTAGNE

Détail des ouvrages	Nombre - Hauteur		Longueur	Longueur totale d'artères aériennes	Linéaires en base de redevance
Artères aériennes			0	0	0
Supports aériens	0	0			

Détail des ouvrages		Nombre de fourreaux / de regards	Longueur sous voirie (en ml)	Longueur sous accotement (en ml)	Longueur totale d'artères souterraines	Linéaires en base de redevance
	PVC ø80				554,96	0,00
	PVC ø45	2		1,40		2,80
		3		114,00		342,00
	PEDH ø40	3		8,80		26,40
	PEHD ø40	3		9,50		28,50
	PEDH ø40	3		421,26		1263,78
	PVC Fonçagesø60					0,00
	PVC Fonçagesø45					0,00
	PEHD Fonçagesø40					0,00
		TOTAL LINEAIRES SOUTERRAINS - BASE DE REDEVANCE				1 663,48

Détail des ouvrages		Nombre	Surfaces unitaires	Emprises surfaciques	Hauteur unitaire
Installations au sol	Chambres L3T	4		1,5	
	... NRO	0		0	
	... SRO			0	
	Poteaux		0	0	0

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

LA FIBRE DU JURA
PRISME by altitude infra

Sogetrel

RESEAU TRES HAUT DEBIT DU JURA

PGC Distribution

SRO 39_160_119

Commune de ANDELOT-EN-MONTAGNE et MONTMARLON

Date	Objet de l'indice	Réalisateur	Établi	Vérificateur	Approbateur
2022	Création du document	A.LUM	BE	A.SEV	A.SEV

LEGENDE

SYMBOLES	RESEAUX
PROJETE	PROJETE
Chambre Losange	Réseau souterrain PVC Losange à créer
Chambre Autres réseaux réutilisé	Réseau souterrain PEHD Losange à créer
Armoire SRO	Réseau aérien/Losange à créer
Poteau à planter Losange	Réseau souterrain réutilisé
Façade Losange	
EXISTANT	EXISTANT
Chambre Orange	Réseau Orange existant
Poteau Orange	Énergie basse tension
Poteau Enedis	Énergie haute tension
Chambre Autres	Éclairage public
Boitage	Réseau Autres existant
	Eau Usée
	Gaz
	Adduction eau potable
	Eau pluviale
	Limites parcelles cadastrales

Lambert93_EPSG: 2154
Numéro DT : XXXXXXXXXX

COUPES DE TRANCHEES TYPE TRADITIONNELLES

COUPES DE TRANCHEES TYPE MECANISEES

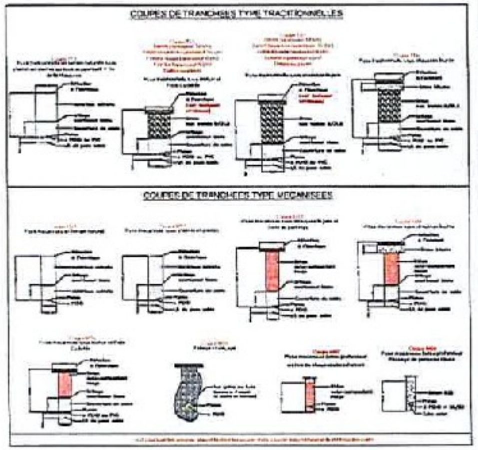

Référence du document								
Départ.	NRO	SRO	Phase	Thème	Type	Émetteur	Numéro	Indice
39	160	119	EXE	GC	PGC	S01	002	A1

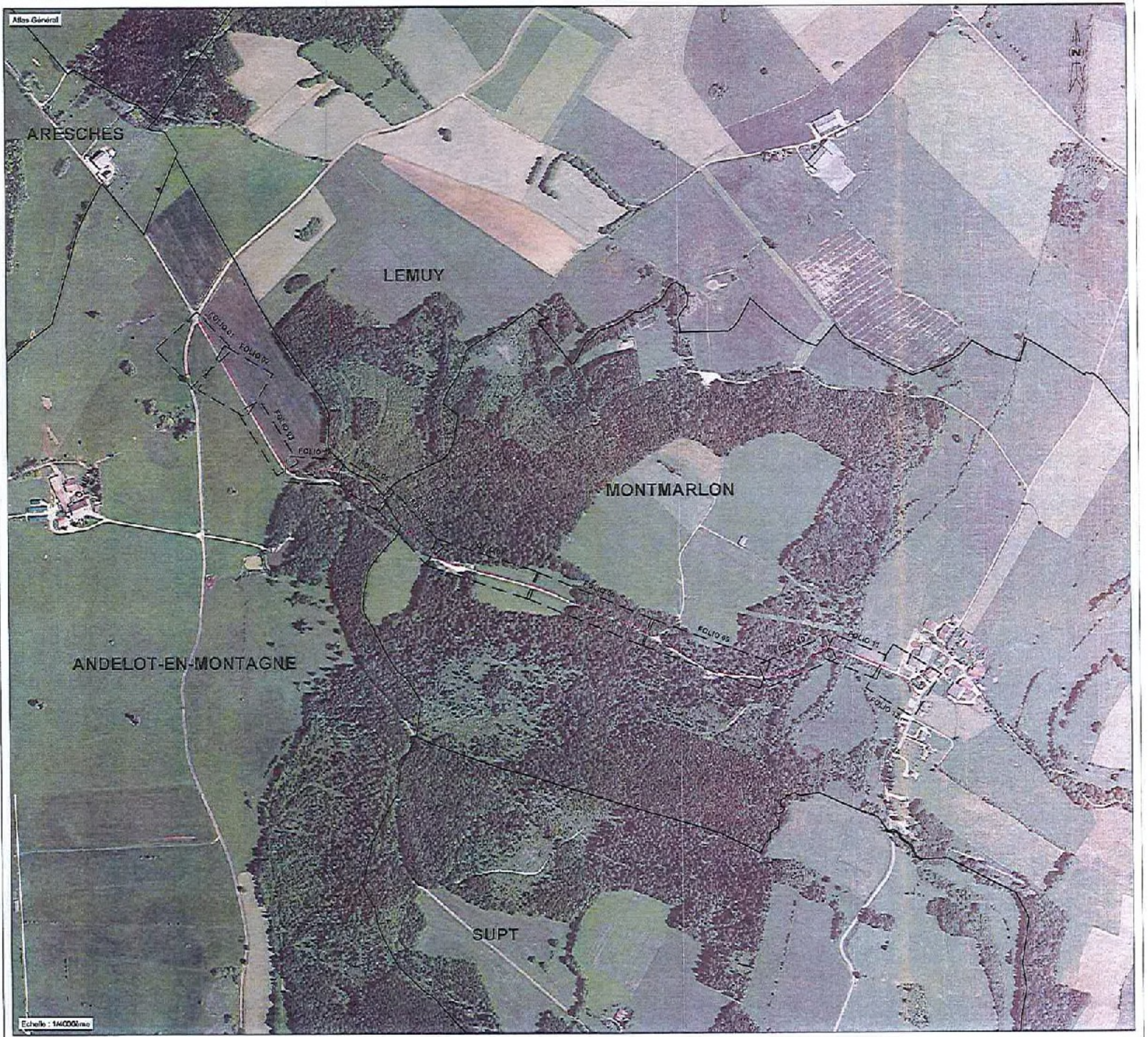

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

LA FIBRE DU JURA
PRISME by altitude infra

Sogetrel

RESEAU TRES HAUT DEBIT DU JURA

PGC Distribution

SRO 39_160_119

Commune de ANDELOT-EN-MONTAGNE

Date	Objet de l'indice	Document			
		Rédacteur	Calcul	Vérificateur	Approbateur
/2022	Création du document	A.LEM	SE	A.SEV	A.SEV

LEGENDE

SYMBOLES	RESEAUX
PROJETE	PROJETE
Chambre Losange	Réseau souterrain PVC Losange à créer
Chambre Aérien travaux mutualisé	Réseau souterrain PEHD Losange à créer
Armoire SRO	Réseau aérien Losange à créer
Poteau à planter Losange	Réseau souterrain mutualisé
Façade Losange	
EXISTANT	EXISTANT
Chambre Orange	Réseau Orange existant
Poteau Orange	Energie basse tension
Poteau Enedis	Energie haute tension
Chambre Autres	Eclairage public
Hommage	Réseau Autres existant
	Eau Usée
	Gaz
	Aéroclaire sans poteau
	Eau pluviale
	Levées postales décentrales

Lambert 93_EPSG 2154 Numéro DT : XXXXXXXXXX

COUPES DE TRANCHEES TYPE TRADITIONNELLES

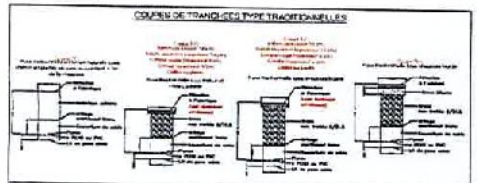

COUPES DE TRANCHEES TYPE MECANISEES

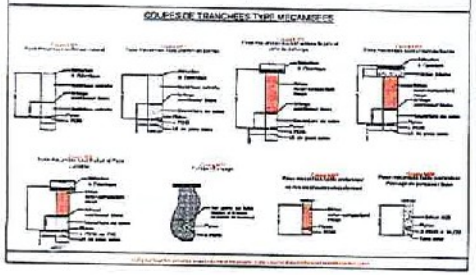

Référence du document								
Départ.	NRO	SRO	Phase	Thème	Type	Emetteur	Numéro	Indice
39	160	119	EXE	GC	PGC	S01	002	A1

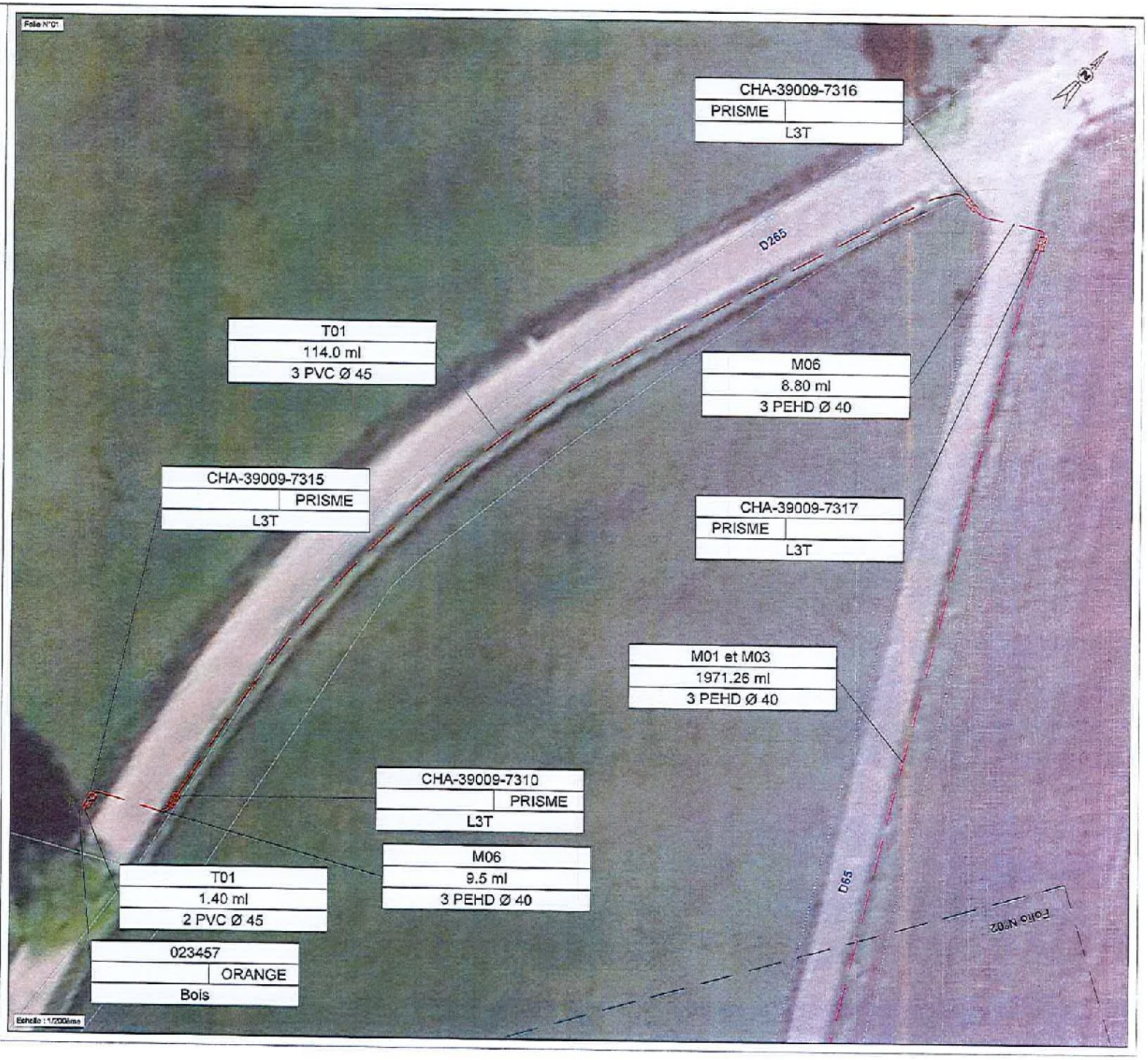

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

SLOW

LA FIBRE DU JURA
PRISME by altitude infra

Sogetrel

RESEAU TRES HAUT DEBIT DU JURA

PGC Distribution

SRO 39_160_119

Commune de ANDELOT-EN-MONTAGNE

Objet de l'indice	Document			
	Redacteur	Cellule	Verificateur	Approbateur
Création de document	A.LEM	BE	A.SEV	A.SEV

LEGENDE

SYMBOLES	RESEAUX
PROJETS	PROJETS
Chambre Losange	Réseau souterrain PVC Losange à créer
Chambre Autres réseaux réalisation	Réseau souterrain PEHD Losange à créer
Armoire SRO	Réseau aérien Losange à créer
Poteau à planter Losange	Réseau souterrain réalisation
Façade Losange	
DISTANT	EXISTANT
Chambre Orange	Réseau Orange existant
Poteau Orange	Energie basse tension
Poteau Enrichi	Energie haute tension
Chambre Autres	Eclairage public
Ecoulage	Réseau autres existant
	Eau Usée
	Gaz
	Accustion eau potable
	Eau pluviale
	Autres parcelles cadastrales

Lambert 93_EPSG: 2154 Numéro ST : XXXXXXXXXX

COUPES DE TRANCHEES TYPE TRADITIONNELLES

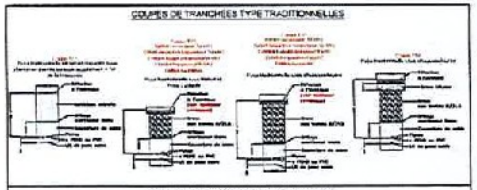

COUPES DE TRANCHEES TYPE MECANISEES

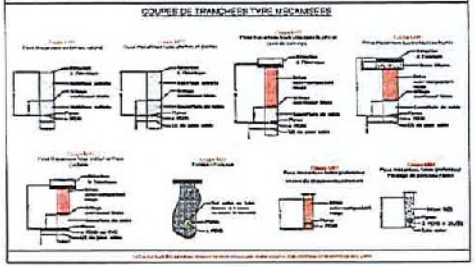

Référence du document								
Départ.	NRC	SRO	Phase	Thème	Type	Emetteur	Numéro	Indice
39	160	119	EXE	GC	PGC	S01	002	A1

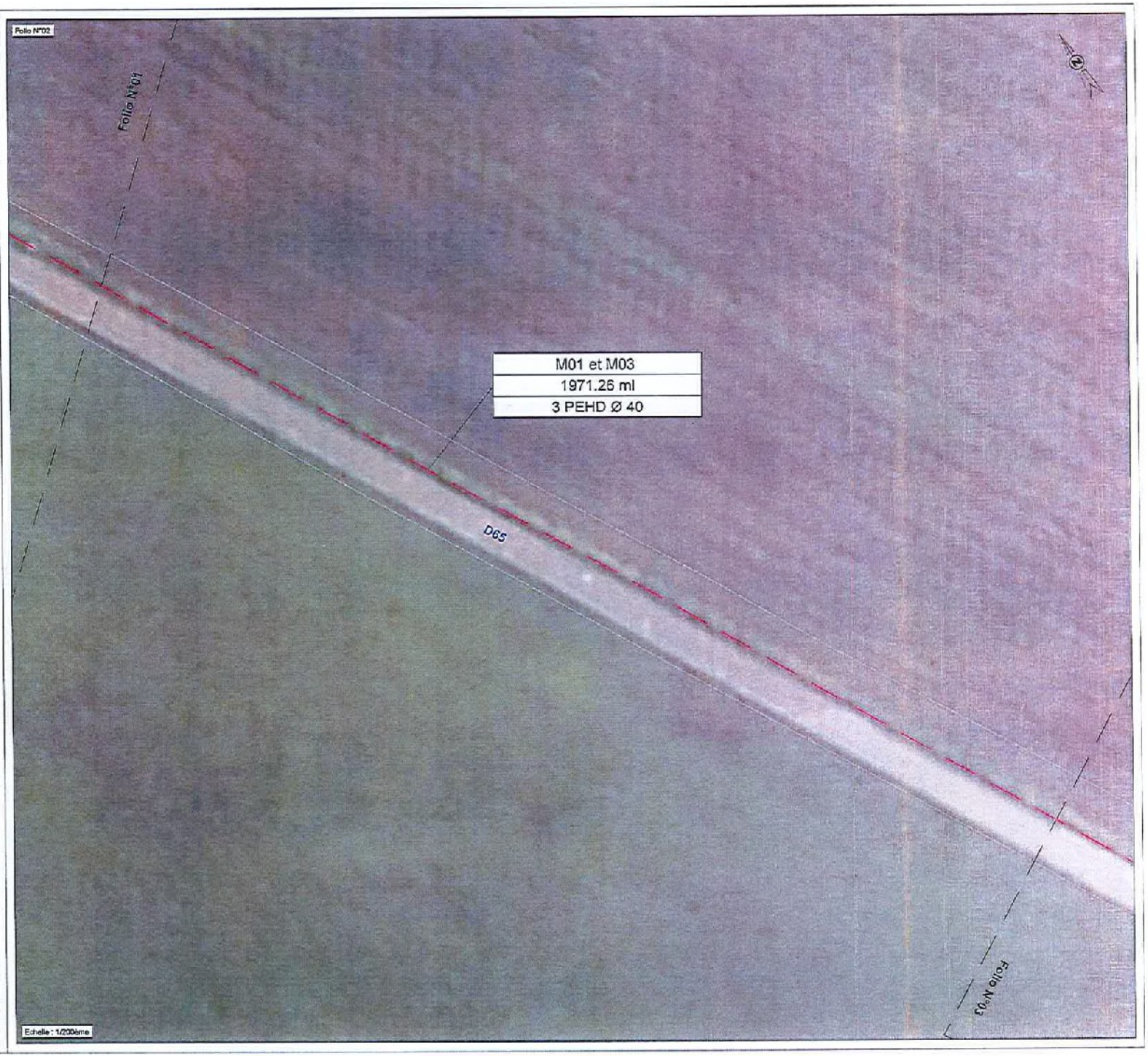

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

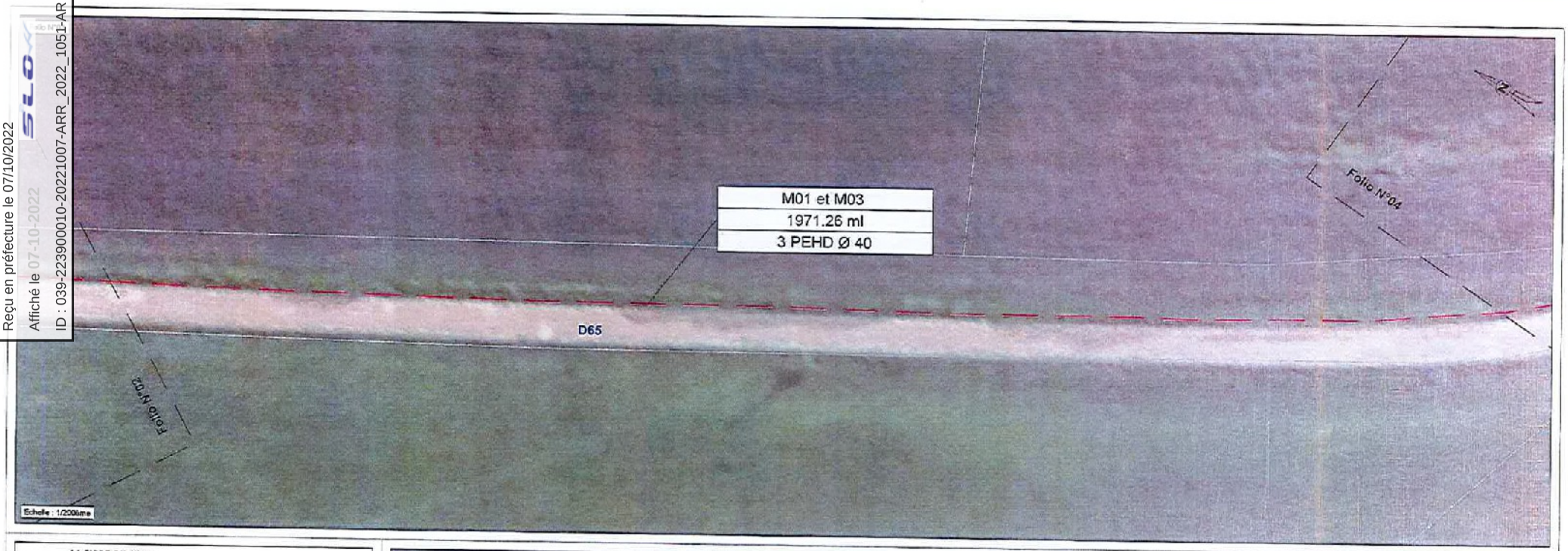

LA FIBRE DU JURA
PRISME by altitude infra.
Sogetrel

RESEAU TRES HAUT DEBIT DU JURA
PGC Distribution
SRO 39_160_119
Commune de ANDELOT-EN-MONTAGNE

Indices	Date	Objet de l'indice	Emetteur	Cable	Verificateur	Approbateur
A	05/04/2022	Création du document	AJEN	BE	ASEV	ASEV

LEGENDE

SYMBOLES

RESEAUX

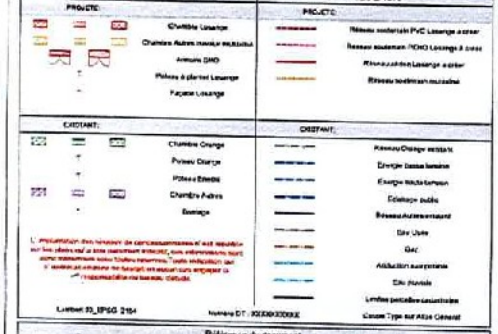

Départ.	NRO	SRO	Phase	Théma	Type	Emetteur	Numéro	Indice
39	160	119	EXE	GC	PGC	SC1	002	A1

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

FIBRE DU JURA
PRISME by altitude infra.

Sogetrel

RESEAU TRES HAUT DEBIT DU JURA

PGC Distribution

SRO 39_160_119

Commune de ANDELOT-EN-MONTAGNE et MONTMARLON

Objet de l'indice	Document			
	Rédacteur	Collée	Vérificateur	Approbateur
Création du document	A.LEM	BE	A.SEV	A.SEV

LEGENDE

SYMBOLES	RESEAUX
Chambre Losange	Réseau souterrain PVC Losange à créer
Chambre Autres réseaux mutualisés	Réseau souterrain PEHD Losange à créer
Armoire SRO	Réseau aérien Losange à créer
Poteau à planter Losange	Réseau souterrain mutualisé
Façade Losange	

DEBITANT	EXISTANT
Chambre Orange	Réseau Orange existant
Poteau Orange	Énergie basse tension
Poteau Orange	Énergie haute tension
Chambre Autres	Éclairage public
Eclairage	Réseau Autres existant
	Eau Usée
	Gaz
	Aéroaction eau potable
	Eau pluviale
	Limites parcelles cadastrales

Lambert 93_SPSO_2134 — Numéro DT : XXXXXXXXXX — Coupe Type sur Atlas Général

Référence du document

Départ.	NRO	SRO	Phase	Thème	Type	Emetteur	Numéro	Indice
39	160	119	EXE	GC	PGC	S01	002	A1

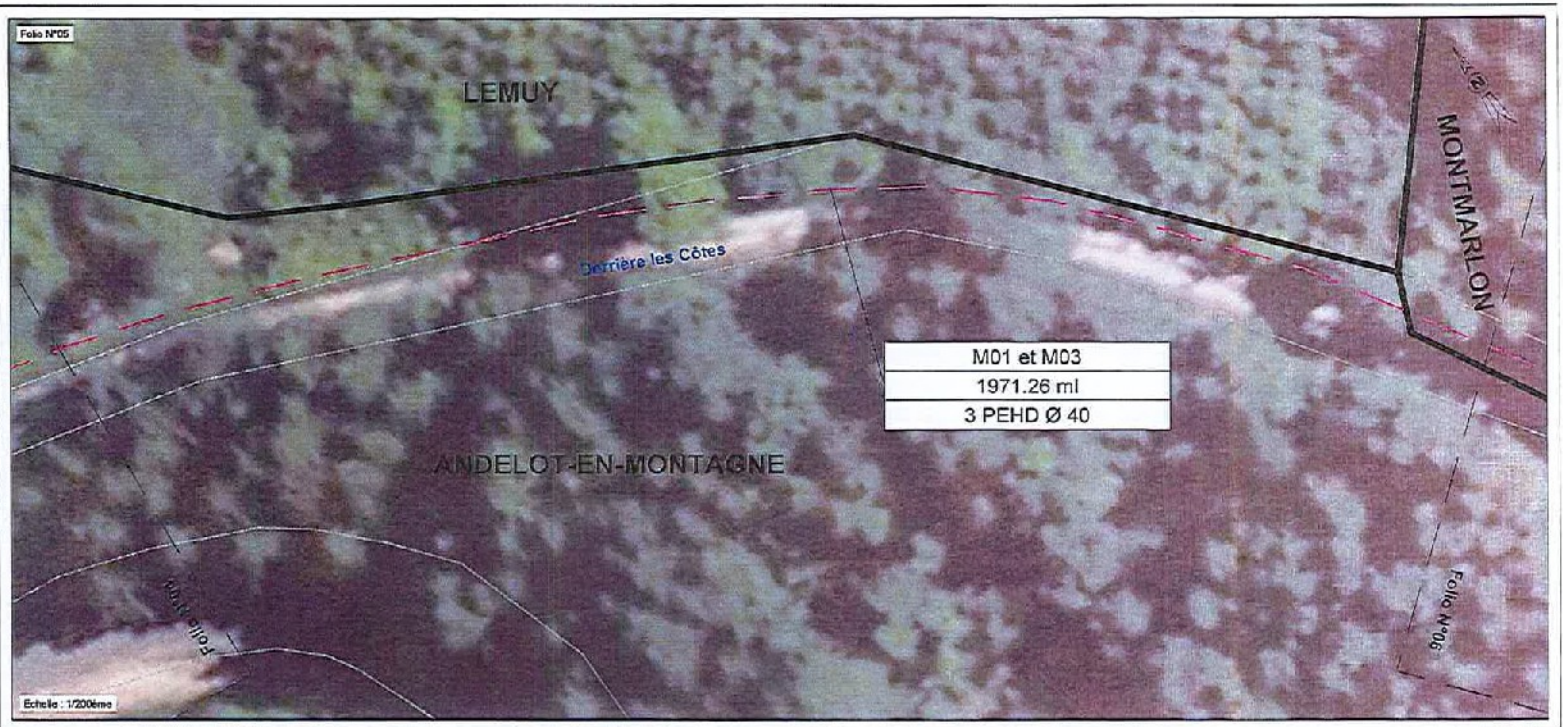

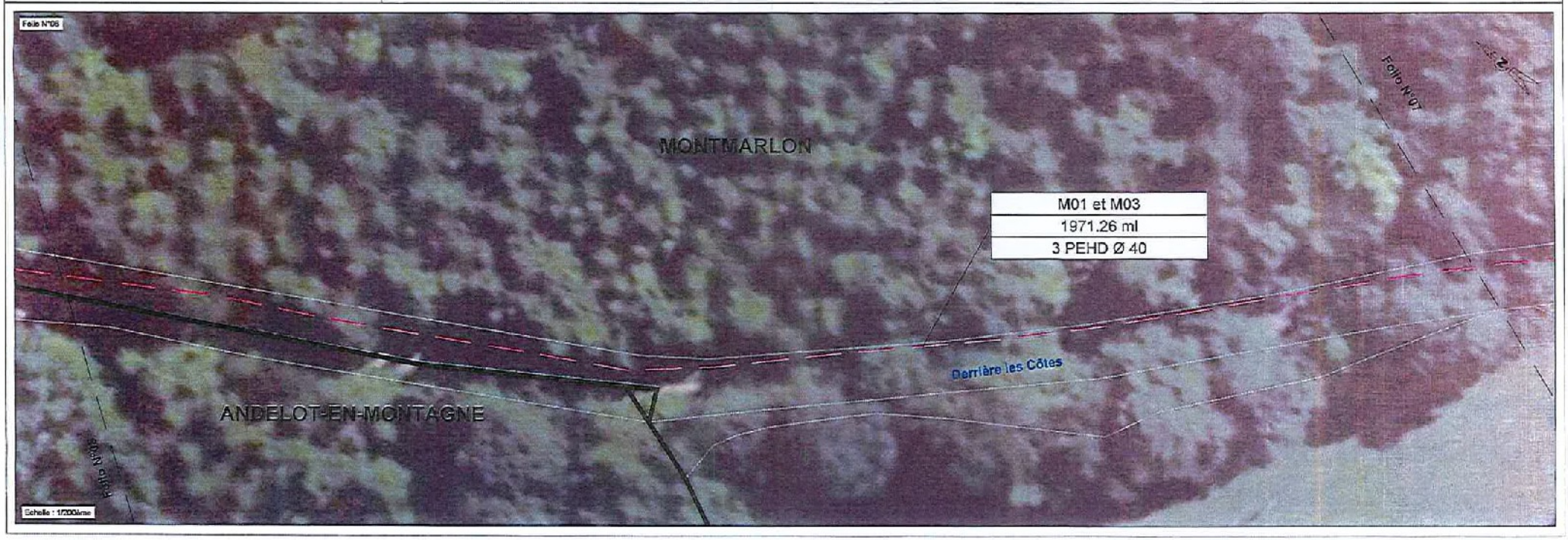

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

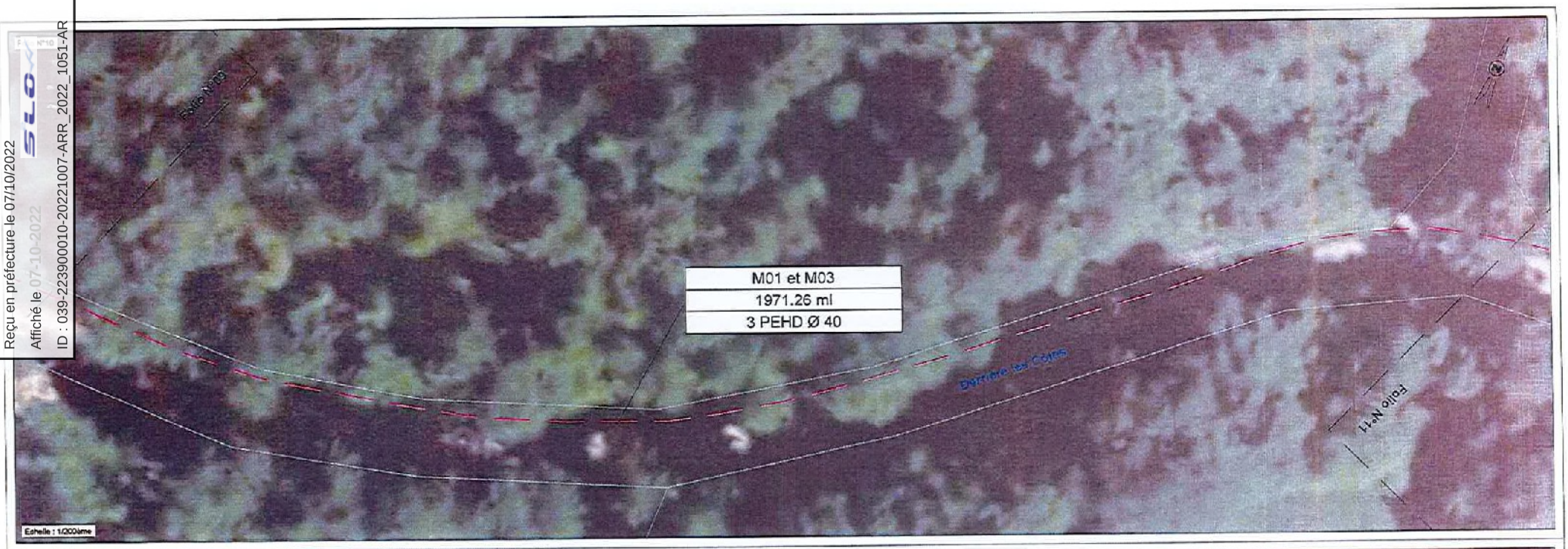

LA FIBRE DU JURA
PRISME by altitude infra
Sogetrel

RESEAU TRES HAUT DEBIT DU JURA

PGC Distribution

SRO 39_160_119

Commune de MONTMARLON

Indices	Date	Objet de l'indice	Document			
			Rédacteur	Collab.	Vérificateur	Approbateur
A	06/04/2022	Creation du document	A.LEM	BE	A.SEV	A.SEV

LEGENDE

SYMBOLES

PROJETE

Chambre Lozange
Chambre Autres (sauf réseau mutualisé)
Armoire BPO
Poteau planté Lozange
Façade Lozange

RESEAUX

PROJETE

Réseau souterrain PVC Lozange à créer
Réseau souterrain PEHD Lozange à créer
Réseau aérien Lozange à créer
Réseau souterrain mutualisé

EXISTANT

Chambre Orange
Poteau Orange
Poteau Enedis
Chambre Autre
Garnage

EXISTANT

Réseau Orange enterré
Réseau Orange aérien
Réseau Enedis souterrain
Réseau Enedis aérien
Réseau public éclairage
Réseau Autres enterrés
Eau Usée
Eau
Adduction eau potable
Eau pluviale
Lumière portatives industrielles
Cause Tort sur Alles Général

L'implantation des réseaux de communications n'est reportée que les dans sur à titre purement indicatif, les informations sont donc susceptibles sous toutes réserves. Toute intrusion sur ces ouvrages ne pourra en aucun cas engager la responsabilité du bureau d'études.

Numéro DT : XXXXXXXXX

Référence du document								
Départ.	NRO	SRO	Phase	Thème	Type	Emetteur	Numéro	Indice
39	160	119	EXE	GC	PGC	S01	002	A1

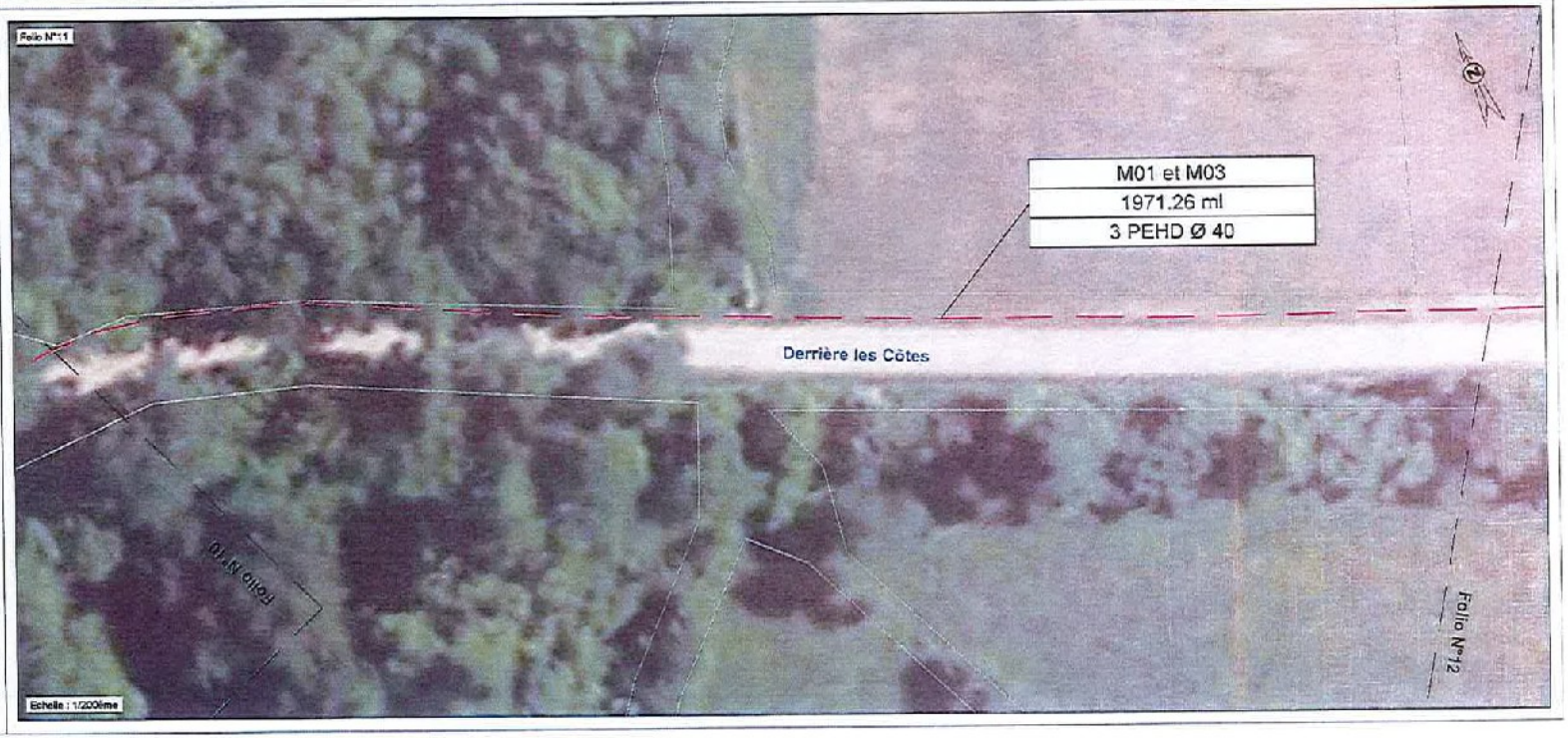

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1051-AR

LA FIBRE DU JURA
PRISME by altitude infra.

Sogetrel

RESEAU TRES HAUT DEBIT DU JURA

PGC Distribution

SRO 39_160_119

Commune de ANDELOT-EN-MONTAGNE et MONTMARLON

	Objet de l'indice	Document			
		Rédacteur	Calculs	Vérificateur	Approbateur
022	Création du document	A.LEVI	BE	A.DEV	A.STV

LEGENDE

SYMBOLES

PROJETS

EXISTANT

RESEAUX

PROJETS

EXISTANT

COUPES DE TRANCHEES TYPE TRADITIONNELLES

COUPES DE TRANCHEES TYPE MECANISEES

Référentiel du document								
Départ.	NRO	SRO	Phase	Thème	Type	Emetteur	Numéro	Indice
39	160	119	EXE	GC	PGC	S01	002	A1

Folio N°12

M01 et M03
1971.26 ml
3 PEHD Ø 40

Derrière les Côtes

Au Village

Route de Supt
D263

Seulement si la commune confirme l'utilisation du réseau aérien, sinon le GC a créer sera resta en souterrain

Folio N°11

CHA-39359-7318
PRISME
L3T

T02
3.99 ml
2 PVC Ø 45

POT-39359-7348
PRISME
Bois

Echelle : 1/200ème